

faites en retour par le Président Gorbatchev. Ces initiatives audacieuses se fondent sur la solide base établie par le Traité START et démontrent clairement l'engagement des États-Unis et de l'Union soviétique de poursuivre sérieusement le désarmement nucléaire. Le retrait des armes nucléaires des navires et des sous-marins est une décision particulièrement heureuse et une mesure que le Canada préconise depuis longtemps.

L'élimination de la plupart des catégories d'armes nucléaires tactiques basées à terre est une autre composante extrêmement positive de ces initiatives et une composante qui renforcera davantage la confiance et la sécurité. La réduction de la cote d'alerte des bombardiers reflète la remarquable atténuation des tensions entre les superpuissances et contribuera aussi à réduire davantage ces tensions.

Le Canada est aussi heureux de noter que les États-Unis et l'Union soviétique ont accepté d'engager des discussions sur les défenses non nucléaires contre les missiles balistiques et d'explorer les possibilités d'accorder une plus grande importance aux systèmes défensifs. Dans ce contexte, le Canada renouvelle son appui au Traité de 1972 sur les missiles antimissiles balistiques.

Pour ce qui est des initiatives pour empêcher la prolifération nucléaire horizontale, il y a eu des développements très positifs depuis un an. Le TNP a été sensiblement renforcé ces derniers mois par l'adhésion de la Lituanie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Le Canada se réjouit de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et il attend l'adhésion d'autres pays qui ont décidé de faire cette démarche, comme l'Angola, la Chine, la France et la Namibie. Le Canada félicite aussi l'Argentine et le Brésil pour leur coopération, en consultation avec l'AIEA, à l'élaboration d'un régime de garanties trilatérales qui offre la possibilité de satisfaire aux besoins de sécurité de la région tout en répondant aux préoccupations globales en matière de prolifération.

Mais il reste des régions où la prolifération nucléaire suscite encore d'importantes préoccupations. L'une de ces régions est la péninsule de Corée, où la République populaire démocratique de Corée refuse toujours d'honorer l'obligation qu'elle a prise, en adhérant au TNP, de conclure un accord de garanties avec l'AIEA. Le Canada espère qu'un tel accord sera rapidement conclu, ratifié et appliqué.

L'Asie du Sud est une autre région qui suscite des préoccupations au plan de la prolifération nucléaire. Le Canada incite fortement tous les pays de la région qui ne l'ont pas déjà fait à adhérer sans tarder au TNP. Si les États de la région ne sont pas encore disposés à adhérer à ce traité, il faudrait en priorité envisager d'autres mesures pour réduire les tensions causées par la prolifération et pour renforcer la confiance et la sécurité. L'accord bilatéral par lequel l'Inde et le Pakistan se sont engagés à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre partie en cas de conflit constitue un instrument novateur dont pourraient utilement s'inspirer d'autres initiatives. L'objectif d'un tel processus devrait être de renforcer la confiance et la sécurité en accordant une importance primordiale à la nécessité de garanties de non-prolifération nucléaire susceptibles d'atténuer les préoccupations régionales et internationales...

Le Canada accorde depuis longtemps une grande importance au renforcement de la confiance et de la sécurité régionales et il continue à jouer un rôle actif sur ce plan dans le contexte de la CSCE. L'une des questions pressantes actuellement posées à la CSCE est la résurgence d'antagonismes nationalistes, ethniques et religieux qui menacent la paix et la stabilité ainsi que la consolidation de la démocratie en Europe. C'est pour cette raison que le Canada a accordé une importance primordiale à la valorisation du mécanisme de la CSCE pour éviter et régler les conflits. Pour pouvoir relever les divers défis posés en Europe, la CSCE doit utiliser tous les outils dont elle dispose, y compris les consultations politiques régulières ainsi que ses nouveaux mécanismes et institutions.

Le Centre de prévention des conflits devrait pouvoir réaliser sa pleine capacité d'aider le Conseil des ministres des affaires étrangères à réduire les risques de conflit. Les missions de médiation, de conciliation, d'établissement des faits, de surveillance et de maintien de la paix devraient toutes faire partie de l'ensemble d'outils offerts aux chefs de gouvernement ou aux ministres des Affaires étrangères pour la gestion et le règlement des conflits. Nous croyons qu'il nous faut explorer tous les moyens qui pourraient nous aider à bâtir une Europe démocratique et pacifique.

Ardent partisan d'un régime de «Cielles ouverts» qui couvrirait la région allant de Vancouver à Vladivostok, le Canada est particulièrement heureux de

la décision du 15 octobre de reprendre les négociations au début de novembre. Rappelant la grande priorité que les États membres de la Communauté européenne ont attachée au régime de ciels ouverts dans leur déclaration devant cette Commission, nous incitons tous les États participants à achever ces négociations avant la réunion qui se tiendra à Helsinki en 1992 dans le cadre du suivi de la CSCE. Nous croyons que la transparence générée par un régime de ciels ouverts contribuera à renforcer la stabilité et à améliorer la prévisibilité et qu'elle facilitera le processus de limitation des armements et de désarmement dans la région couverte.

Le Canada a aussi participé à une nouvelle initiative pour examiner les questions de sécurité à l'Organisation des États américains. En juin, l'Assemblée générale de cette organisation a adopté par consensus deux résolutions réclamant une étude sur les questions liées à la sécurité. Nous espérons que cette étude, déjà commencée, appuiera les efforts internationaux pour contrer la prolifération et qu'elle examinera des arrangements régionaux adaptés aux besoins particuliers de l'hémisphère et pouvant déborder ce qu'il est possible de convenir au niveau de l'ensemble de la communauté internationale.

Les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ont toujours démontré la contribution positive qu'ils peuvent apporter à la promotion du dialogue régional et des mesures susceptibles de renforcer la confiance et la sécurité. Le Département des affaires du désarmement doit aussi être félicité pour avoir parrainé la tenue opportune de conférences sur des questions particulières de désarmement, comme la conférence très fructueuse tenue à Kyoto en mai de cette année.

Un autre domaine d'activité du Département des affaires du désarmement qui intéresse vivement le Canada concerne l'établissement d'une grande base de données regroupant les publications que fournissent les membres sur tous les aspects de la vérification et de l'exécution, comme il était demandé dans la résolution 45/62 F de l'Assemblée générale de l'an dernier. Pendant cette session de la Première Commission, je présenterai au Département des affaires du désarmement et fournirai aux membres de cette Commission une graphie de la vérification du contrôle des armements préparée par le Gouvernement canadien...